



CONTEXTE

À un mois du premier tour, Ariane Obolensky, directrice générale de la Fédération bancaire française réagit aux propos des candidats, tandis que des spécialistes, sollicités sur les grands chantiers bancaires qui ont animé la campagne électorale (accès au crédit

et cautionnement de l'État, tarification, surendettement, pôle de compétitivité, financement des PME, et développement durable), mettent en lumière les enjeux et les attentes de la profession vis-à-vis du futur gouvernement.

... LA PAROLE AUX BANQUIERS

TARIFICATION, ACCÈS AU CRÉDIT

“NOTRE PAYS A BESOIN DE BANQUES EN BONNE SANTÉ ET COMPÉTITIVES À L'INTERNATIONAL”

■ La banque est très présente dans les discours des candidats. Est-ce une bonne chose ?

Chaque campagne électorale ouvre l'espoir que les sujets économiques soient abordés avec la juste place qui leur revient. Tandis que la présidentielle de 2002 avait beaucoup traité de la sécurité, aujourd'hui les thèmes dominants sont l'emploi, le pouvoir d'achat, le logement, mais aussi l'éducation et la formation. Or, tous ces sujets concernent la banque : d'abord, comme secteur économique fortement créateur d'emplois et contributeur pour 2,8 % au PIB de notre pays ; ensuite, comme activité de financement des projets, qu'il s'agisse de ceux des ménages ou des entreprises ; enfin, comme facteur d'intégration sociale car nous avons l'un des taux de bancarisation les plus élevés d'Europe (98 %). S'il est donc légitime que la banque soit source d'attentes voire d'exigences, il est toujours regrettable que des analyses trop rapides ou méconnaissant les fondamentaux de notre activité entraînent des erreurs de jugement ou des propositions peu réalistes.

■ Quelles sont les propositions qui vous paraissent les plus dangereuses pour la profession ?

Ce qui est important pour la profession et l'économie de notre pays, c'est d'avoir des banques en bonne santé et qui ne soient pas handicapées dans la concurrence internationale. À cet égard, la proposition la plus contestable est celle du pacte présidentiel de Ségolène Royal prévoyant “la réglementation des tarifs par l'État”. Cela n'existe nulle part ailleurs en Europe. Le renforcement de la transparence et le développement de la concurrence restent les meilleurs atouts des consommateurs dans une économie de marché.

C'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons pris des engagements au sein du CCSF. Le dialogue avec les consommateurs a permis, au cours des dernières années, des progrès essentiels dans le domaine de la relation entre les banques et leurs clients : amélioration du droit au compte pour les exclus, mise en place d'une gamme de moyens de paiement alternatifs avec une carte à autorisation systématique pour les personnes privées de chèques... On notera, sur ce dernier point, que l'information reste insuffisante puisqu'on ne peut pas dire que 3 à 5 euros par mois ce soit “dissuasif”.

■ Les Français sont-ils assez endettés ?

Plus d'un Français sur deux dispose d'un crédit et l'encours de crédit à l'habitat a augmenté en France plus vite que dans la zone euro en moyenne depuis 2002. Mais il est vrai que les ménages français sont moins endettés que leurs voisins européens. Du moins, si l'on ne prend pas en compte le niveau de la dette publique ! Des mesures ont été prises récemment pour développer l'accès au crédit. De nouveaux produits hypothécaires voient le jour, il est sans doute trop tôt pour en mesurer les effets. Concernant les personnes malades, la convention AERAS, qui offre de vrais progrès, est entrée en vigueur au début de l'année. Il nous appartient maintenant d'en démontrer l'efficacité sur le terrain. Dans le même temps, les banques sont souvent prises entre deux feux : la demande pressante de favoriser l'accès au crédit et l'accusation de contribuer, dans certains cas, au surendettement... ■



Ariane Obolensky

Directrice générale
Fédération bancaire
française

SURENDETTEMENT

“LE FICHER POSITIF N’EST PAS UNE BONNE SOLUTION”



Patrick Valroff

Directeur Services financiers spécialisés
Crédit Agricole SA

Président-directeur général
Sofinco

Président du conseil de surveillance
Finaref et Eurofactor

Les accidents de la vie (chômage, maladie, divorce...) et les abus de crédits sont les premières causes d'un surendettement qui s'enracine en France. En chiffres, à fin décembre 2006 [1], l'endettement moyen par dossier est de 35 685 euros et 695 391 ménages sont en situation de surendettement sur la base des données du FICP.

■ En encourageant le crédit à la consommation, ne favorise-t-on pas le surendettement ?

Non bien entendu ; on a trop souvent tendance en France à confondre l'endettement, fondamentalement sain, et le surendettement qui sont deux choses très distinctes.

Le crédit à la consommation est un outil indispensable, non seulement pour permettre à chaque ménage d'accéder à des biens de consommation courante, de réaliser des projets personnels, mais aussi pour faire face à un imprévu. En France, six ménages sur dix ont – ou ont déjà eu – recours au crédit à la consommation ; près de deux véhicules neufs sur trois sont achetés avec un financement ; le crédit soutient également les dépenses faites par les ménages en matière d'équipement de leur logement. Imagine-t-on un marché sans possibilité pour les ménages d'avoir recours au financement ? Le crédit à la consommation est un facteur de croissance économique et d'intégration sociale qu'il faut encourager.

[1] Banque de France, Baromètre du surendettement.

■ Le fichier positif est-il une bonne solution pour lutter contre le surendettement ?

Le fichier positif n'est pas une bonne solution. Notamment car les ménages en difficulté de surendettement le sont généralement non par recours excessif au crédit, mais par la chute des revenus du fait d'événements extérieurs et aléatoires, comme le chômage, le divorce ou la maladie. Ces événements, qui correspondent au surendettement dit passif, constituent la très grande majorité des causes de surendettement comme le montrent les statistiques de la Banque de France. Quelle qu'en soit sa forme, le fichier positif ne pourra pas permettre d'anticiper les accidents de la vie.

■ Le surendettement peut-il être uniquement géré par les banques ?

Les établissements financiers sont naturellement parmi les premiers à lutter contre le surendettement, la pérennité de notre activité étant liée à la capacité de nos clients à rembourser leurs échéances. Sofinco, dont le taux de risque est depuis plusieurs années le plus bas des sociétés spécialisées, a ainsi mis en place une agence dédiée à ses clients ayant déposé un dossier auprès des commissions de surendettement et qui leur apporte un suivi personnalisé afin de leur permettre un retour à l'équilibre de leur budget. Naturellement, l'aide apportée à ces ménages en difficulté est l'affaire de tous. Mais, au-delà des initiatives prises, le traitement le plus efficace contre le surendettement repose sur une croissance économique forte et une baisse du taux de chômage qui permettront ainsi une meilleure solvabilité des ménages. ■

“



Quand, dans un pays comme la France, 1,5 million de personnes

se trouvent en situation de surendettement... je propose un pacte présidentiel pour le pouvoir d'achat garanti et la sécurité du logement tout au long de la vie.

Ségolène Royal

Discours à Villepinte, le 11 février 2007.



Je propose de donner aux Français la possibilité de s'endetter davantage pour investir. Il faut donner à tous ceux qui ont des projets les moyens de les financer grâce

à du capital-risque public, à des prêts à taux zéro, à un système de cautionnement public qui mutualise les risques et qui permette à ceux qui ne peuvent pas apporter de garanties d'accéder au crédit.

Nicolas Sarkozy

Discours à Charleville-Mézières, le 18 décembre 2006.

”



FINANCEMENT DES PME

“AGIR SUR LA CROISSANCE DES PME”

Le poids des PME est aujourd’hui indéniable : on en dénombre plus d’un million en France, tandis que les PME européennes représentent 23 millions d’entreprises et emploient les deux tiers des salariés du secteur privé [1]. Pourtant, ce sont encore les grands groupes tels que Alstom, Airbus ou encore EDF qui mobilisent l’attention et les fonds de l’État...

■ **La volonté de faciliter le financement des PME ne passe-t-elle pas vers une implication plus forte de l’État afin d’enclencher un développement durable ?**

Les actions nécessaires doivent porter avant tout sur la croissance des PME, le financement n’en étant qu’un des moyens. Il s’agit en effet de corriger la faiblesse du nombre de grosses PME en France par rapport à nos concurrents européens, alors que nous avons un grand nombre de TPE.

Le futur gouvernement devrait afficher cet objectif, commun à un ensemble de mesures sociales et fiscales, mais aussi plus générales. Toute mesure proposée concernant les entreprises devra répondre à la question : cette mesure favorise-t-elle la croissance des PME ?

À titre d’exemple de mesures allant dans ce sens :

- sociales : réduire le coût marginal du travail, assouplir les effets de seuil dans la représentation syndicale ;
- fiscales : réduire le taux de l’impôt sur les sociétés et celui de la taxe professionnelle ;
- administratives : réserver une part des achats publics

aux PME, réduire les délais de paiement de l’État et des collectivités publiques en rendant automatique le paiement d’intérêts de retard ;
– culturelles : valoriser les formations techniques et scientifiques dès le collège.

■ **La banque d’investissement et de marché, qui cherche à promouvoir le pôle de compétitivité Paris Europlace, représente un apport important à l’économie nationale (création d’emplois...). Le futur gouvernement ne devrait-il pas être plus actif dans ce domaine ?**

La vision directrice est celle de la masse critique du “cluster” que constitue la place financière de l’Ile-de-France : entreprises, institutions publiques, Bourse, universités et écoles. Les mesures nécessaires ont pour la plupart un effet plus large, non limité au pôle de compétitivité financier. Ainsi :

- aligner la fiscalité des professionnels travaillant en France sur celle de Londres ;
- donner plus d’autonomie aux universités ;
- promouvoir la création à Paris d’une école de la régulation financière.

Chacune de ces mesures peut être détaillée mais, là aussi, l’affichage d’une volonté, ensuite traduite par un test appliqué à chaque mesure concernant un des acteurs du “cluster”, est essentielle. ■



André Lévy-Lang

Ancien président de **Paribas**, actuellement administrateur de sociétés

[1] Eurostat, Communication de la Commission - Une politique de PME moderne pour la croissance et l’emploi 2005.

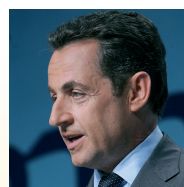


Les banques françaises ont mille opportunités pour placer les fonds qui leur sont confiés en achetant des titres de la dette publique, et autres placements sans risque, elles sont très peu intéressées pour prêter 50 000 euros au boucher qui veut reprendre une boucherie.

François Bayrou

Extrait de la conférence de presse sur la social-économie, le 23 février 2007.

Je propose que l’État favorise l’orientation de l’épargne vers la création et le développement de nos entreprises [...].



Je propose que l’État conduise une véritable politique de la commande publique au service d’une ambitieuse stratégie industrielle et au profit des PME comme le font les Américains.”

Nicolas Sarkozy

Discours à Charleville-Mézières, le 18 décembre 2006.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

“CRÉER UN LIVRET ÉCOLOGIQUE”

L'année 2006 a vu en France une très forte progression de l'implication des banques sur le front de la lutte contre le réchauffement climatique et du développement durable avec une gestion interne et un reporting développement durable plus poussés. Des actions volontaires de financement ont été reprises et banalisées par la réglementation. Ceci a donné lieu à la refonte du CODEVI en livret développement durable, à la création du livret codéveloppement, au lancement d'un appel à proposition sur les microcrédits sociaux. Sur le front de la lutte contre l'effet de serre, cette année a vu la fin de la première période du marché carbone européen (PNAQ) et la préparation du marché carbone domestique. En arrière-plan, on assiste toujours à une forte progression des fonds ISR.

■ Au vu de ce qui a déjà été fait, ces mesures ne restent-elles pas trop isolées ?

Non, le développement durable fait maintenant partie du quotidien du Groupe Banque Populaire. La démarche de fond est une diffusion progressive des thèmes liés au développement durable dans l'activité de la banque. 2006 a vu la multiplication des initiatives financières. Ces mesures n'épuisent pas le sujet. Le cas du “verdissement” du CODEVI en livret développement durable est un bon exemple. Toutefois, la création d'un livret d'épargne écologique spécifique aurait permis des prêts bancaires plus attractifs. On peut prédire que le livret développement durable aura plus de mal à produire des crédits que des dépôts.

■ Dans ce domaine-là, faut-il mieux réglementer ou faire confiance à l'autodiscipline ?

Le développement durable est une source permanente d'innovation. Dans ce contexte, la réglementation doit rester un pis-aller pour amener des entreprises au niveau des bonnes pratiques préexistantes. L'important est surtout de soutenir les nouvelles initiatives.

L'initiative de marché CO₂ domestique de la Caisse des Dépôts et Consignations sera un bon test de la confiance que peut apporter l'administration aux initiatives du secteur financier. Ce projet vise la rémunération financière des équipements réduisant les émissions de CO₂ sur le territoire national dans les filières transport, bâtiment et agriculture. Le secteur bancaire a un rôle important à jouer en agrégeant ces projets locaux à travers ces financements.

■ Qu'attendriez-vous du gouvernement en matière de développement durable ?

– La création d'un livret écologique spécifique permettant d'ouvrir les financements écologiques à tous les secteurs et une communication envers les citoyens sur l'utilisation de l'épargne pour la protection de l'environnement. Le passage du CODEVI au livret développement durable n'a pas fourni l'occasion d'une communication grand public forte sur ce thème.

– La création d'un fonds de garantie gratuit et des prêts bonifiés pour les PME éco-innovantes afin de leur faciliter l'accès au financement donc au développement. ■



Arnaud Berger

Responsable du développement durable
Banque fédérale des Banques Populaires

Enquête réalisée
par Carole Trambouze

Je propose de planifier à long terme une taxation progressive des énergies fossiles

[...]. Il faut une fiscalité écologique, une taxe carbone établie de façon progressive sur 10 à 15 ans [...] pour sauver le climat tout en développant l'emploi.



François Bayrou

Extrait de la conférence de presse sur la social-économie, le 23 février 2007.

L'objectif est de placer le développement durable au plus haut niveau de l'État afin que toutes les politiques intègrent les priorités que sont la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. [...] Nous ne pourrions pas relever ces deux défis majeurs sans la constitution d'un grand ministère du Développement durable, ayant rang de ministère d'État.



Nicolas Sarkozy

Réponse au Pacte écologique, le 22 décembre 2006.

La promotion du développement durable est un enjeu éminemment politique. Les solutions technologiques ou fiscales ne suffiront pas. [...] À côté de l'action de l'État régulateur et de celle des citoyens mobilisés, il nous faudra aussi stimuler les efforts que doivent engager les entreprises, notamment les grandes multinationales.



Ségolène Royal

Réponse au Pacte écologique, le 5 janvier 2007.